



question abandon de poste

Par **loic69**, le **15/01/2011** à **14:28**

bonjour, bonsoir

depuis le 7 décembre 2010 j'ai abandonné mon poste d'employé polyvalent dans une pizzeria
LE 11 décembre je reçois une lettre d'avertissement(mon premier) le 7 janvier 2011 je reçois
ma paie des 7 jours de décembre depuis aucune nouvelle
que faire?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **15/01/2011** à **14:53**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous étiez en CDI car, dans ce cas, vous avez la possibilité de
démissionner en respectant le préavis et l'employeur, lui, n'a aucune obligation de vous
licencier, il peut laisser perdurer la situation...

Dans cette situation, vous ne pouvez pas être embauché par un autre employeur, puisque
pas libre de tout engagement, et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

L'abandon de poste est donc une très mauvaise méthode...